

CESER de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Séance plénière du 16 NOVEMBRE 2016 à Dijon

**Avis sur « les règlements d'intervention du fonds d'aide à la production
cinématographique et audiovisuelle » rapport 5-1**

Déclaration d'Isabelle RAUSZER pour la CGT

Sur la forme, la CGT regrette que l'avis n'explicite pas le dispositif existant en Bourgogne et étendu à la nouvelle région fusionnée. Cette remarque est d'ailleurs valable pour tous les avis du CESER.

Sur le fond, la CGT déplore qu'aucun chiffrage du budget alloué au fonds d'aide ne figure dans l'avis comme cela avait été évoqué en Commission.

Malgré ces remarques, la CGT votera cet avis.